

Bulletin d'informations communales

Sommaire

- ◇ Conseil général
- ◇ Rappel FRIAC
- ◇ Tonte des gazons
- ◇ Qualité de l'eau
- ◇ Un brin d'histoire
- ◇ Et bien d'autres rubriques encore...

Conseil général – Séance des comptes

La prochaine séance du Conseil général se déroulera le **vendredi 16 avril 2021, à 19h30 à la salle des Remparts, à Rue**. Chaque citoyenne et citoyen est invité à suivre cette séance qui lui permettra de mieux comprendre les tâches d'un Conseiller communal et de suivre l'évolution de sa commune.

Dossiers de construction – Rappel de la procédure FRIAC

Le printemps arrive et de nouvelles idées d'aménagement (-s) émergent, avec des envies diverses mais qui nécessitent parfois une mise à l'enquête. Dès lors, soyez attentifs à ce petit rappel 😊 ...

FRIAC est une application informatique permettant la saisie, le suivi et la gestion électronique des demandes de permis de construire (procédures ordinaires et simplifiées, demandes préalables).

Cette application propose une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper, et améliore l'efficacité et l'efficience du traitement des dossiers.

Selon les art. 88 et 89 ReLATEC, les dossiers de demande de permis de construire devront être déposés de manière électronique, via FRIAC. Pour ce faire, les personnes concernées doivent se créer un compte informatique personnel qui permettra de gérer et de déposer le dossier en ligne.

Pour de plus amples renseignements :
www.fr.ch/friac



Tonte des gazons

Le printemps est arrivé et la tonte des gazons débutera gentiment. Aussi, le Conseil communal vous rappelle qu'il est vos tondeuses le **ainsi que durant la** Conseil communal est mettra du sien pour durant ces périodes.



recommandé de ne pas utiliser **dimanche et les jours fériés pause de midi et en soirée.** Le certain que chacun et chacune éviter de déranger le voisinage

Suppression des piliers publics de Promasens et Blessens

Les piliers publics de la commune sont encore à ce jour au nombre de 4. Toutefois, seul celui de Rue est officiel. Le Conseil communal a ainsi décidé de supprimer ceux de Promasens et Blessens et de maintenir ceux de Rue et Gillarens, ceci dès le 1^{er} avril 2021. Il précise que la nouvelle application communale que vous pourrez tout prochainement télécharger aura un onglet « pilier public » que vous pourrez activer si vous souhaitez être informé en tout temps des affaires publiques !



Élimination des déchets spéciaux des ménages - Rappel

Entre octobre et novembre 2021, le Service de l'environnement organise un essai pilote pour permettre la collecte des déchets spéciaux des ménages en toute sécurité et garantir une élimination conforme à la législation environnementale. Ces déchets doivent en priorité être ramenés vers leur lieux d'achat. Toutefois, lors des essais pilotes de collecte mobile, ils pourront être ramenés à **URSY, le 19 juin 2021, vers le parking de la salle communale, à la rue de l'Eglise 6.** Des spécialistes seront à disposition pour les réceptionner, aux conditions suivantes :



- Seules les personnes privées peuvent remettre des déchets issus de leur ménage
- La quantité maximale admise est de 20 kg/personne
- Cette reprise est gratuite
- Aucun déchet ne provenant de l'industrie ou de l'artisanat n'est accepté
- Les déchets doivent demeurer, dans la mesure du possible, dans l'emballage d'origine
- Les tubes fluorescents, batteries, extincteurs et bonbonnes de gaz ne sont pas repris lors de ces collectes mobiles.

Informations relatives à la qualité de l'eau – AVGG, AGSO et Rue

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005 qui édicte que « Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau », le Conseil communal vous communique dès lors les informations suivantes :

AVGG

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français : PH :	La dureté totale de l'eau est d'environ fH° 24 à 26 ; cette dureté est en fonction de la nature chimique du sous-sol. 7.5
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de 4 ± 0.2 . Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau :	Charmey : « Pont du Roc » (eau de nappe) Grandvillard : (eau de nappe) Remaufens : « source Mology »
Traitement de l'eau :	Grandvillard, Charmey & Remaufens : ultraviolet

Rue et Blessens

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	La dureté totale de l'eau est d'environ fH° 27.3 ± 1.1 à 30.3 ± 1.2 ; cette dureté est en fonction de la nature chimique du sous-sol.
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de 13 ± 0.6 à 19 ± 0.8 . Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau :	Rue : Sources de Rue et d'Ursy Blessens : AGSO (Grandvillard et Siviriez)
Traitement de l'eau :	Ultraviolet

Repas à domicile

Toute personne au bénéfice de l'AVS ou de l'AI, ainsi qu'en incapacité temporaire de confectionner son repas et n'ayant pas d'autre personne apte à le faire dans le ménage (sur présentation d'un certificat médical) peut bénéficier des repas à domicile. La passation des commandes se fait auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud au ☎ 021/909.02.59, les mardi et vendredi de 08h30 à 09h30.



Un brin d'histoire...épisode 1

La plus petite ville d'Europe et sa grande histoire. Nous commençons à l'inter-glaciation, soit vers l'an – 11'000. C'est le début de la sédentarisation. Les eaux se sont retirées de notre région et avec un poisson, le Silure Glâne. On le trouve encore en abondance dans les lacs d'Europe de l'Est. De cette époque, nous retrouvons lors de travaux de terrassement des blocs erratiques comme ceux retrouvés sur un chantier à la sortie de Rue, en direction d'Ursy. Ils font plusieurs tonnes avec une hauteur de plus de 2 m. Nous arrivons vers l'an -6'000 avant J.C. Le Sahara est très fertile. Chez nous, tout est envahi par des immenses forêts. Venant du Nord, le grand peuple Celte composé de plusieurs tribus descend vers le Sud. Une tribu, les Helvètes s'installent sur le plateau appelé l'Helvétie (Helvetia en latin) jusqu'au 2ème siècle avant J.C.

Les Burgondes restent aussi dans la région. Ils défrichent les forêts et découvrent, entre-autre,



l'éperon de Rue. Ces peuples sont intégrés dans l'Empire Romain et tous les actes officiels sont rédigés par le droit romain. De l'an – 90 Marcus Vitruvius Pollio vient au monde. Il décède vers l'an – 15 avant J.C. Il sera connu sous le nom de Vitruve. Il est architecte romain. Il cherche la perfection par le nombre (mathématique, arithmétique, etc.). Son architecture a influencé les styles grec, romain, médiéval, baroque, gothique, néogothique, renaissance,

néo-palladéen, moderne et contemporain. Il amena des grands noms comme Michel-Ange, Léonard de Vinci qui disait de Vitruve ce mal connu, le célèbre Vauban, Montauban, Le Nôtre, Mansart (à Gillarens), Palladio (aux Augustins), Hausmann, Gaudi, Le Corbusier, Botta, Antoine de Saussure (château de Rue), etc. De l'an – 23 avant J.C et l'an 14 après J.C., nous sommes sous la gouvernance du 1er Empereur Romain Auguste.

Prochaine édition au début juillet 2021

